Profession de foi – Section INRAP

3 au 10 décembre 2026 : élection des représentant·es du personnel au comité social d'administration de l'Inrap

Le comité social d'administration (CSA), instance unique de dialogue social depuis 2023, est né de la fusion des anciens comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Chaque CSA comprend en son sein une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT).

Le vote porte d'une part sur les instances du ministère de la Culture (CSA ministériel) et d'autre part sur celles de l'Inrap-établissement public (CSAEP).

À noter que la répartition géographique des votes pour le CSAEP de l'Inrap sert à calculer la composition des instances de chaque direction territoriale et du siège.

Le Comité Social d'Administration d'Établissement a vocation à examiner les questions de portée générale intéressant l'ensemble des services centraux et déconcentrés de l'Inrap comme :

- les projets de texte réglementaire relatifs au

fonctionnement et à l’organisation des services ;

- le projet des Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatif à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, aux orientations générales en matière de mobilité, de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- les projets de texte relatifs aux règles statutaires et à la grille indiciaire ;
- le projet de plan d’action relatif à l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- le projet de document d’orientation à moyen terme de la formation des agents·es et le plan de formation ;
- la participation de l’établissement au financement de la Protection Sociale Complémentaire (mutuelle) des personnels ;
- les projets d’aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail lorsqu’ils s’intègrent dans le cadre d’un projet de réorganisation de service ;
- les projets de texte réglementaire relatifs au temps de travail.

En quoi ma participation à ces élections influence-t-elle ma vie professionnelle ?

La participation aux élections professionnelles marque l’intérêt des salariés.es à la protection de leurs droits et leur défense au sein des instances représentatives.
À l’Inrap, comme ailleurs dans la fonction publique, la Direction considère trop souvent ces instances comme de simples chambres d’enregistrement.
L’efficacité des instances est donc entièrement tributaire de la combativité des représentants·es des personnels pour la prise en compte de leurs positions.
C’est par le vote que se détermine la représentativité de l’organisation syndicale, le poids de celle-ci au sein de

l’Inrap et ses moyens d’action.
Le combat pour la défense et l’amélioration des droits de tous·tes ne saurait aboutir s’il devait être mené et soutenu par un nombre de personnes de plus en plus limité.

En quoi le syndicalisme proposé par SUD Culture Solidaires est-il différent ?

Solidaire – Unitaire – Démocratique

C’est autour de ces principes que nous défendons un **syndicalisme de « transformation sociale »**, et non d’« accompagnement », trop souvent prôné par d’autres syndicats.

Les offensives libérales n’ont fait que renforcer les clivages dans le mouvement syndical français, entre les organisations « réformistes » qui accompagnent ces politiques et celles qui, comme SUD Culture Solidaires, proposent un **syndicalisme de combat.**

Pour nous, un syndicat existe par les individus qui s’y rassemblent sur la base d’un projet commun pour construire un rapport de force qui permet à tous·tes les salariés·es d’être un contre-pouvoir dans la société et de peser sur les décisions qui les concernent.

SUD Culture Solidaires se revendique d’un **syndicalisme émancipateur** :

- de transformation sociale dans la perspective de la construction d’une société autogestionnaire et égalitaire, anticapitaliste, anti-patriarcale et antitotalitaire qui repose sur le principe de la démocratie directe ;
- écologiste, afin de redonner un sens à nos modes de consommation ;
- indépendant de l’État, du patronat et de tout groupe politique, philosophique ou religieux ;

- pluraliste, acceptant en son sein la pluralité des opinions, hors l'affichage et la diffusion d'opinions sexistes, homophobes, xénophobes ou racistes, et reconnaissant à tous·tes le droit d'opinion ;
- fédéraliste, c'est-à-dire accordant une large autonomie aux sections, aux structures locales dans la prise de décisions ;
- féministe, luttant pour une réelle égalité, tant professionnelle et sociale que citoyenne, entre les femmes et les hommes. Notre syndicat se donne aussi pour objectif d'atteindre la parité dans toutes ses structures internes et dans sa représentation face à l'employeur ;
- reposant sur la mobilisation, l'action et la négociation, et cherchant dans la lutte à réaliser l'unité la plus large des citoyens·nes et la démocratie directe dans son fonctionnement et dans les luttes ;
- ayant une vision interprofessionnelle et refusant de se réfugier dans des intérêts catégoriels et corporatistes ;
- faisant de la lutte contre la précarité, les exclusions, les inégalités, les discriminations une priorité et à ce titre, partenaire des structures citoyennes impliquées dans ces mêmes combats ;
- cherchant à développer une stratégie et une pratique syndicale permettant aux salariés·es de mieux faire le lien entre ce qu'ils/elles vivent au quotidien sur leur lieu de travail et une mondialisation capitaliste libérale et financière en marche d'un bout à l'autre de la planète ;
- œuvrant pour l'émancipation des individus, afin qu'ils/elles puissent penser et agir sur leur environnement de travail et être acteurs·trices de leur vie.

Ces revendications, parmi tant d'autres, sont au premier plan

de la bataille que mène SUD Culture Solidaires au sein des DRAC, de l'Inrap et des entreprises privées d'archéologie où nous sommes élus·es ainsi qu'avec le concours des personnels de collectivités affiliés·es à SUD Solidaires.

Pour l'archéologie, la lutte doit s'intensifier !

Le durcissement du système concurrentiel tire les budgets de fouilles vers le bas, avec comme conséquences : une **dégradation des conditions de travail** et une réelle souffrance pour les agents·es. Le principe du « moins-disant » prévalant, les équipes sont confrontées à l'impossibilité de mener correctement les opérations, sur le terrain comme en phase d'études, conduisant ainsi à une inévitable **perte de données scientifiques et une perte de sens du travail**.

Il est essentiel que les personnels de l'archéologie, avec leurs organisations syndicales, construisent les mobilisations nécessaires pour **mettre fin au système concurrentiel** qui aggrave de jour en jour la situation de l'archéologie préventive. C'est pourquoi, SUD Culture Solidaires a entrepris un effort particulièrement conséquent pour **rapprocher les personnels de l'archéologie du public et du privé avec la revendication commune que soit mis en place un véritable Service public de l'Archéologie**.

SUD Culture Solidaires oppose à la notion de concurrence une collaboration renforcée avec les services archéologiques de collectivités et l'intégration des salariés·es du privé qui le souhaitent aux structures publiques. Cela implique également la **définition d'une politique archéologique nationale de la part de l'État** et des ministères de tutelle.

Cette absence de politique globale contribue à la **disparité des prescriptions** sur le territoire national. Les SRA, tout comme l'Inrap, naviguent à vue et subissent les conséquences de cette situation.

Parallèlement, SUD Culture Solidaires dénonce inlassablement le manque de moyens alloués à la recherche sur le budget de l'établissement, qui stagne alors que le nombre des demandes ne cesse d'augmenter.

D'autre part, il n'est pas inutile de rappeler ici, **le manque criant de moyens du CNRS et le très faible nombre de dossiers financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR)** ayant un impact sur le partage des connaissances et leur sauvegarde par la publication scientifique.

[vous pouvez retrouver l'intégralité de la plateforme revendicative archéologie SUD Culture Solidaires sur notre site internet]

Et à l'Inrap ?

Les élus·es SUD Culture Solidaires se sont toujours efforcés·es de défendre au mieux les intérêts des personnels.

Le travail syndical que nous avons engagé entend s'exercer dans l'indépendance sans compromission ni cogestion avec la Direction. Ainsi, il nous importe de mettre en place un fonctionnement syndical différent qui privilégie une organisation « horizontale ».

Notre action se traduit par une attention particulière portée à l'action de la DST. Nous n'avons eu de cesse de dénoncer l'opacité qui préside à chacune de ses décisions, qui touchent pourtant au cœur même de nos métiers, mais qui s'avèrent le plus souvent en grand décalage avec les réalités des agents·es. Ceci est tangible, entre autres, à travers l'attribution des jours PAS et recherche (opacité dans la distribution entre les régions et à discrétion des Dast et Dir), le fonctionnement de certaines "cellules opérationnelles", la reconnaissance partielle des spécialités…

SUD Culture Solidaires a systématiquement pris ses responsabilités en mettant en garde la direction sur le fossé

qui ne cesse de se creuser entre elle et ses personnels.

Les élus·es SUD Culture Solidaires se battent pour :

- le droit au déroulement de carrière avec la reconnaissance de l'engagement de tous les personnels ;
- le recrutement qui doit être fondé sur le besoin réel en emploi et l'égalité de traitement avec la transparence des critères et des procédures ;
- la revalorisation des salaires des agents·es afin de garantir la résorption des écarts de rémunération entre les fonctionnaires du ministère de la Culture et les agents·es de l'Inrap ;
- la suppression ou le relèvement du plafond d'emploi qui est le point noir dans le fonctionnement de l'Institut ayant les plus grandes difficultés à répondre à ses missions ;
- une formation professionnelle digne d'un établissement à vocation scientifique.

Nos élus·es sont particulièrement investis·es dans la lutte contre les risques psychosociaux, la lutte pour l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance professionnelle.

Nos élus·es restent également attentifs·ves à l'évolution du maillage territorial et à l'aménagement des centres archéologiques.

Nous sommes opposés·es à toute forme de démultiplication outrancière de la hiérarchie, dans quelque milieu et quelque service que ce soit (opérationnel et administratif). En particulier, les très nombreux recrutements de personnels hors filière/hors catégorie qui plombent la masse salariale de l'établissement. Alors que dans le même temps, l'institut exploite la précarité des agents·es CDD en les recrutant dans des catégories basses, sans adéquation avec leur niveau de

diplômes et leur expérience professionnelle, et sans procéder aux avancements d'échelon durant leurs contrats.

01_ProfFoi_SUD CS_Inrap_CSAEP_2026Télécharger

3 au 10 décembre 2026 : élection des représentant·es du personnel aux commissions consultatives paritaires de l'Inrap – Filière scientifique et technique

Les commissions consultatives paritaires (CCP) des personnels contractuels vont être renouvelées en janvier prochain. Avant cette date, chacun·e d'entre vous est appelé·e à élire celles et ceux qui vous représenteront dans ces instances, pour une période de quatre ans.

Il existe trois CCP distinctes à l'Inrap :

- La CCP des agent·es de la filière scientifique et technique
- La CCP des agent·es de la filière administrative
- et la CCP des agent·es hors filières, hors catégories.

SUD Culture Solidaires présente des candidat·es pour la CCP scientifique et technique.

La CCP, c'est quoi, au fait ?

C'est une instance consultative composée, en nombre égal, de représentant·es de l'administration et de représentant·es du personnel, compétente à l'égard des agent·es d'une de 3 filières de l'Institut.

Les représentant·es du personnel sont élu·es par les agent·es

et les représentant·es de l'administration sont désigné·es par l'autorité auprès de laquelle la CCP est placée.

C'est une commission qui est consultée sur chaque projet de décision individuelle qui est soumis à avis par vote de ses membres.

Elle est amenée à traiter de dossiers personnels importants qui concernent :

- Décision relative à la révision du compte rendu de l'entretien professionnel ;
- Licenciement après la période d'essai ;
- Licenciement pour inaptitude physique ;
- Demandes de mutation ;
- Refus d'accorder un congé de formation ;
- Refus d'accorder un congé pour formation syndicale ;
- Refus d'accorder une formation continue ou une période de professionnalisation ou un congé de formation professionnelle ;
- Refus d'accorder un temps partiel et litige relatif aux conditions de travail à temps partiel ;
- Refus d'accorder des autorisations d'absence pour suivre une préparation à un concours administratif ou une formation continue ;
- Refus d'utiliser le compte personnel de formation (CPF) ;
- Refus d'une demande initiale ou de renouvellement de télétravail ;
- Refus d'accorder des congés épargnés sur un compte épargne-temps.

En formation disciplinaire, la CCP est consultée sur les projets de sanction disciplinaire autres que l'avertissement, le blâme et l'exclusion temporaire de fonctions de 3 jours maximum…

Pourquoi voter à la CCP ?

La CCP est l'instance que chaque agent·e peut saisir pour faire valoir ses droits face à l'administration dans tous les aspects de sa vie professionnelle : droits à la formation, mobilité, temps de travail, etc.

Pour défendre des acquis collectifs et ne pas laisser un·e agent·e seul·e face à sa hiérarchie pour régler les litiges et pour que la Direction ne soit pas le seul maître de notre parcours professionnel, il faut un contre-pouvoir.

La présence de représentant·es du personnel dans la CCP oblige la Direction à justifier ses décisions disciplinaires qui peuvent aller jusqu'au licenciement.

Vos représentant·es SUD Culture Solidaires sont les porte-paroles et défenseur·euses des requêtes de tout·e agent·e qui saisit la CCP.

Quels sont les engagements des candidats·es de SUD Culture Solidaires ?

Nos engagements :

- rencontrer et échanger avec les agent·es.
- travailler en amont sur les dossiers ;
- défendre, accompagner tous les collègues en difficulté, sans favoritisme et clientélisme.
- porter la voix de tous·es les agents·es
- exiger de l'administration une véritable transparence dans la gestion des dossiers.
- obtenir le reclassement automatique sur des postes adaptés des agent·es ayant des problèmes de santé.
- rester particulièrement attentif à l'équité dans le classement des demandes de mutation.

Nos candidat·es sont pleinement conscient·es de l'engagement,

de l’énergie et de la disponibilité nécessaires pour représenter au mieux leurs collègues.

À SUD Culture Solidaires, même élu·es, nous tenons à continuer d’exercer nos métiers afin de rester au plus près des réalités quotidiennes du travail que nous partageons tou·tes.

Voter pour les candidat·es SUD Culture Solidaires, c’est refuser que la hiérarchisation prenne le pas sur le travail d’équipe et la solidarité nécessaires à notre discipline.

Saisir la CCP : mode d’emploi
– rédiger un courrier adressé au Président de l’Inrap (qui préside l’instance)
– préciser que vous saisissez la CCP en indiquant le motif du recours
– en parallèle, informer vos représentant·es SUD Culture Solidaires pour le suivi du dossier

Nous ne sommes fort·es que lorsque nous sommes nombreux·ses et solidaires !

02_ProfFoi_SUD CS Inrap_CCP_ST_2026Télécharger